

Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens

Personnes-ressources selon les régions

Région de l'Atlantique

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Maritime Centre
1505, rue Barrington
15e étage, pièce 1525
Halifax (N.-É.) B3J 3Y6
1-866-414-8111

Région du Québec

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Z 1X4
1-877-583-2965

Région de l'Ontario

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Emerald Plaza
1547, chemin Merivale
3e étage, indice de l'adresse : 6103A
Nepean (Ontario) K1A 0L3
1-888-301-6426

Région du Manitoba

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Immeuble fédéral Stanley Knowles
391, avenue York, pièce 300
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W1
1-866-818-3505

Région de la Saskatchewan

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Château Tower, 18e étage
1920, rue Broad
Regina (Saskatchewan) S4P 3V2
1-866-250-1529

Région de l'Alberta

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Canada Place
9700 avenue Jasper, pièce 730
Edmonton (Alberta) T5J 4C3
1-888-495-6588

Région du Pacifique

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Immeuble Federal
757 rue Hastings ouest, pièce 540
Vancouver (C.-B.) V6C 3E6
1-877-477-0775

Secrétariat du Nord (Yukon)

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Immeuble Elijah Smith
Pièce 100 - 300, rue Main
Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
1-800-464-8106

Secrétariat du Nord

(Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

Direction générale de la santé des
Premières nations et des Inuits
Santé Canada
Immeuble Sixty Queen
14e étage, indice de l'adresse : 3914A
60, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
1-866-509-1769

ISSN : 1708-8356

Numéro de Publication : 3349

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2005).

This publication is also available in English.

Bulletin

mars 2005

Santé Canada

Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens

Bienvenue à la deuxième édition du Bulletin de Santé Canada sur le Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens. Ce programme donne du soutien en santé mentale aux anciens étudiants des pensionnats indiens dont la réclamation contre le gouvernement du Canada est en cours de règlement par l'entremise du mode alternatif de règlement des conflits (MARC) ou au moyen d'une procédure judiciaire pour les abus dont ils ont été victimes alors qu'ils étaient pensionnaires. Le bulletin est publié au besoin pour transmettre de l'information sur le programme. Le présent numéro traite des travailleurs de la santé (résolution) et des services inestimables qu'ils rendent.

Historique de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC)

Depuis 1997, le Canada a réglé plus de 1 952 (en janvier 2005) des quelque 13 000 réclamations fondées en droit contre des pensionnats indiens. Cette expérience a permis au Canada d'apprendre que les demandeurs sont souvent en proie à diverses réactions émotionnelles au moment de la révélation d'abus subis dans ces pensionnats. Le gouvernement du Canada a donc élaboré un Programme de soutien en santé mentale pour répondre aux besoins des demandeurs admissibles.

L'organisme Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC) a été créé en juin 2001 pour régler les réclamations associées à l'héritage du système de pensionnat indien.

En décembre 2002, RQPIC a annoncé la création du Cadre national de règlement. La pièce maîtresse du cadre de règlement est le mode alternatif de règlement des conflits (MARC) qui vise à administrer, à valider et à résoudre les demandes de façon sécuritaire et respectueuse, au lieu d'avoir recours à une procédure judiciaire.

Si vous désirez savoir comment faire une demande du mode alternatif de règlement des conflits, communiquez avec le bureau d'aide des pensionnats indiens, au 1(800)816-7293, ou consultez le site Web de RQPIC, à www.irsr-rqpi.gc.ca.

On peut joindre en tout temps le centre national d'aide aux pensionnats indiens, au 1 (866) 925-4419.

Le Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens

La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada travaille en partenariat avec RQPIC à la coordination et au financement d'un éventail de services.

Le Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens assure la prestation de services de santé mentale, de services de transport et de services de soutien affectif pour les demandeurs admissibles, par l'entremise des bureaux régionaux de la DGSPNI de Santé Canada. Tout ancien pensionnaire d'un pensionnat indien ayant présenté une réclamation contre le Canada et qui travaille activement au règlement de celle-ci grâce au mode alternatif de règlement des conflits ou devant les tribunaux peut être demandeur admissible. Chaque bureau régional de la DGSPNI dispose d'un coordonnateur régional qui aide les demandeurs à avoir accès aux services offerts par le Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens.

Bulletin du Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens

L'infrastructure de Santé Canada comprend les relations avec les professionnels de la santé mentale ainsi que les lignes directrices et les politiques relatives à la coordination et au financement des services relatifs à la santé mentale et au transport. De plus, les demandeurs auront accès aux services de soutien affectif offerts par les travailleurs de la santé (résolution) (TSC-R) en même temps qu'ils essaieront de régler leur réclamation. Les travailleurs de la santé communautaire (résolution) (TSC-R) donneront du soutien affectif aux demandeurs avant, pendant et, pour une durée limitée, après le règlement intervenu à l'issue de la procédure judiciaire ou des audiences entourant le mode alternatif de règlement des conflits.

Le Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens coordonnera les services suivants pour les demandeurs admissibles :

- 1) **Counseling en santé mentale** - A la réception d'un plan de traitement complet (comprenant le nombre de séances de counseling recommandées et leur coût) d'un fournisseur reconnu de Santé Canada et après avoir obtenu l'approbation de la direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.
- 2) **Transport** - En vue d'obtenir des services individuels ou limités de consultation familiale en santé mentale ou des services d'un Aîné ou d'un guérisseur non offerts dans la communauté et approuvés par la DGSPNI.
- 3) **Services de soutien affectif offerts par des travailleurs de la santé communautaire (résolution) (TSC-R)** - En fonction des besoins du demandeur et offerts à chaque travailleur de la santé travaillant au sein d'organisations autochtones ou affiliées à des Autochtones et financées par la DGSPNI.

Travailleurs de la santé communautaire (résolution) (TSC-R)

Objectif

- Fournir une gamme de services souples de soutien à la sécurité et de coordination de " première ligne " aux demandeurs des pensionnats indiens ayant recours au mode alternatif de règlement des conflits ou à une procédure judiciaire;
- On peut avoir recours aux services des TSC-R à toute étape du règlement extrajudiciaire des conflits ou d'une procédure judiciaire (avoir rempli un formulaire de demande du mode alternatif de règlement des conflits, audiences, procédure judiciaire, etc.).

Rôles et responsabilités

- Donner du soutien affectif aux demandeurs des pensionnats indiens à toutes les étapes du processus de résolution en ayant recours au mode alternatif de règlement des conflits et à une procédure judiciaire lorsqu'on en fait la demande (p. ex. soutien affectif sur place ou suivi téléphonique);
- Cerner le soutien offert au demandeur au sein du Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens;
- Référer les demandeurs des pensionnats indiens aux organismes communautaires offrant des services et du soutien;
- Quand c'est possible, rappeler aux demandeurs leur date d'audience dans le cadre du processus du mode alternatif de règlement des conflits (MARC) ou de la procédure judiciaire et informer les demandeurs qu'ils peuvent être accompagnés d'une personne de confiance à leurs audiences (financement assuré par RQPIC dans le cadre du mode alternatif de règlement des conflits);
- Assurer la liaison entre Santé Canada, RQPIC et les communautés autochtones dans le contexte de la sensibilisation au Cadre national de règlement et aux services offerts par le Programme de soutien en

santé mentale des pensionnats indiens (tel qu'il est décrit à la première page de ce bulletin) et contribuer à répondre aux besoins des anciens étudiants;

- Communiquer avec Santé Canada afin de déterminer les zones où les demandeurs sont très actifs et les situations d'urgence.

Activités menées jusqu'à ce jour

- Aider les demandeurs angoissés et les aiguiller vers le Bureau d'aide pour la résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC), la ligne d'écoute des pensionnats indiens ou le coordonnateur régional des pensionnats indiens de Santé Canada;
- Assister aux ateliers d'extension et d'information, aux activités commémoratives, aux communications préalables et aux audiences d'arbitrage de RQPIC;
- Assister aux ateliers d'application du mode alternatif de règlement des conflits (MARC) avec les remplisseurs de formulaires (une personne formée pour aider un ancien élève à remplir le formulaire de demande) et apporter un soutien affectif aux demandeurs;
- Répondre aux appels des gestionnaires de la résolution et du personnel d'extension de RQPIC, de l'avocat des demandeurs, du personnel du Secrétariat d'arbitrage, du coordonnateur régional de Santé Canada, des remplisseurs de formulaires, etc.;
- Préparer les rapports d'activités, participer à des téléconférences régulières; maintenir un réseau de contacts avec les groupes et les collec-

tivités autochtones ainsi qu'avec les responsables des projets financés par la Fondation autochtone de guérison.

Accès aux services des travailleurs communautaires de la santé (résolution) (TSC-R)

Un ancien pensionnaire d'un pensionnat indien ou un membre de sa famille peut demander les services d'un TSC-R grâce à l'un des moyens suivants :

- en communiquant directement par téléphone avec le coordonnateur régional des pensionnats indiens de Santé Canada (consultez la liste située au verso de ce bulletin);
- un gestionnaire de la résolution de RQPIC peut présenter une demande de soutien au nom du demandeur ou en guise de mesure de sécurité en prévision d'un MARC ou d'une procédure judiciaire;
- une tierce partie (p. ex. bureau d'aide des pensionnats indiens, avocat) peut aiguiller le demandeur vers les services d'un TSC-R ou l'aider à y avoir accès.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour avoir accès à du counseling, communiquez avec le coordonnateur régional des pensionnats indiens du Bureau régional de la DGSPNI de votre province ou territoire de la liste se trouvant à la page suivante. On peut obtenir plus de renseignements au sujet du Programme de soutien en santé mentale des pensionnats indiens sur le site Web de Santé Canada à

<http://www.hc-sc.gc.ca/dgspni/pc/pi.htm>